

LE SUPER

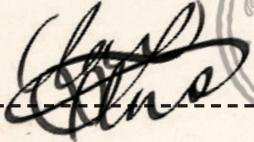
# CONTRAT

POUR NOVICE

• Agence de Déflectives de Monstres •

L'**Agence de Déflectives** nomme et accorde les pleins pouvoirs en tant que Déflective de l'Agence à la présente personne, signataire du présent contrat. Le signataire accepte toutes les clauses des petites lignes au bas du présent document. L'Agence décline toute responsabilité.

Signature de l'Agence :



PETITS DÉTECTIVES  
DE MONSTRES

Signature du détective novice :

Date : \_\_\_\_\_

Le présent contrat sera valide jusqu'à ce qu'il soit déchiré en petits morceaux, mangé, brûlé, usé, électrocué, fondu, autodétruit ou annulé pour toutes autres causes naturelles (ou non).

Les objets écrits dans le cadre suivant sont et resteront la propriété du détective jusqu'à ce qu'ils soient effacés avec une gomme. Les Points Etoile ne seront valables comme monnaie d'échange qu'avec l'Agence.



**Petites lignes au bas du contrat de l'Agence de Déflectives :**

Le détective s'engage à lire tout ce que les autres détectives publient sur le blog de **Petits Déflectives de Monstres** [www.petitsdetectivesdemonstres.com](http://www.petitsdetectivesdemonstres.com) et à partager les aventures qu'il aura vécues en rédigeant le récit de ses missions, avec l'aide du Déflective Vétéran. De plus, il est certain que les détectives voudront publier leurs dessins dans l'Entrepôt des Monstres sur le blog des Petits Déflectives de Monstres. Les autres petites lignes sont purement décoratives car nous ne savions plus quoi écrire. Et nous nous arrêterons là. Bien sûr, tout ce qui est dit dans les petites lignes est purement facultatif.